

ABILITIS s'ouvre pour la première fois à l'appel aux dons pour une société plus inclusive

À l'occasion du Giving Tuesday, journée mondiale dédiée au don et à la solidarité, le fonds de dotation ABILITIS lance un appel à la générosité du public pour financer ses actions en faveur des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Chaque contribution, quel qu'en soit le montant, permettra de soutenir des initiatives partout en France.

Quinze ans d'actions pour une société plus inclusive

Depuis quinze ans, ABILITIS soutient des projets portés par des associations, des structures médico-sociales ou des collectivités pour améliorer le quotidien des personnes vulnérables. Au-delà de son rôle de financeur, ABILITIS identifie et met lumière des solutions innovantes en lien avec le handicap et la perte d'autonomie et facilite les coopérations entre acteurs. Avec cet appel aux dons lancé à l'occasion du Giving Tuesday, le fonds souhaite poursuivre ces actions et soutenir de nouveaux projets.

Près de 1000 projets ont déjà été accompagnés depuis la création du fonds – dont 77 en 2024 – dans les domaines de la culture, du sport, de la santé, du numérique inclusif ou encore de la vie sociale. La promotion de programmes facilitant l'accès à la lecture pour les personnes en situation de handicap, la création de micro-forêts au sein de foyers d'accueil pour favoriser le lien social, ou encore le financement et la conduite d'études pour une meilleure prise en compte du handicap dans les politiques publiques figurent parmi les dernières initiatives portées par ABILITIS.

« Les défis liés au handicap et à la perte d'autonomie appellent des réponses collectives. En soutenant ABILITIS, chacun participe à faire émerger des solutions concrètes et durables pour améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables »,
Stéphane Bridel, Directeur général du fonds de dotation ABILITIS.

Des dons utiles, transparents et déductibles

Les dons peuvent être réalisés en ligne sur le site internet d'ABILITIS, par carte bancaire, ou adressés par chèque à l'ordre du Fonds de dotation ABILITIS. Chaque don ouvre droit à une réduction fiscale de 66%, dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, un don de 100 euros ne revient qu'à 34 euros après déduction d'impôt.

À propos du fonds de dotation ABILITIS

Créé en 2010, à l'initiative de la mutuelle Intégrance, ABILITIS (anciennement Fonds Handicap & Société), aux côtés d'acteurs associatifs, politiques et économiques, soutient des projets sociétaux et mène des initiatives pour permettre à chaque individu, quel que soit son handicap, son âge ou son état de santé, de vivre dignement dans la société. Il a pour volonté de renforcer la connaissance et la reconnaissance des réalités du handicap, de la maladie chronique et de la dépendance, sous toutes ses formes, de travailler et

promouvoir des solutions nouvelles adaptées à notre société, afin d'améliorer l'accès à la santé et les conditions de vie, d'accueil et d'insertion des personnes handicapées.

Aux côtés des associations et tout en respectant la particularité de chacune d'elles, il se veut un relais et une plateforme de réflexion.

Contacts presse du fonds de dotation ABILITIS

Maxence CHALLUT : maxence.challut@ha-ha.fr - 06 40 78 86 19

Fatima BENHAMOUDA : fatima.benhamouda@ha-ha.fr – 07 67 91 07 57